

**QUESTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS  
AYANT LE STATUT D'OBSERVATEUR QUI INTÉRESSENT  
LE COMITÉ**

Déclaration du secrétariat de la Convention internationale  
pour la protection des végétaux (CIPV) à la réunion  
des 28 et 29 octobre 2009

La communication ci-après, reçue le 29 octobre 2009, est distribuée à la demande de la CIPV.

**1. Élaboration de normes**

*Consultation des membres*

1. Plusieurs normes ont été soumises aux membres pour consultation le 20 juin 2009. Un projet de protocole de diagnostic (pour *Thrips palmi*) et huit traitements par le froid contre les mouches des fruits ont été soumis selon la procédure spéciale. La révision des NIMP n° 7: Système de certification à l'exportation et n° 12: Directives pour les certificats phytosanitaires ainsi que le nouveau projet de NIMP sur la conception et l'utilisation des stations de quarantaine végétale post-entrée a été communiquée selon la procédure ordinaire. Il a en outre été proposé de supprimer un terme dans le Glossaire des termes phytosanitaires.

*Compilation des commentaires des membres 2009*

2. Cette année, plusieurs parties contractantes et une organisation régionale de protection des végétaux se sont proposées pour aider le secrétariat à compiler les observations des membres. Parmi les volontaires, figurent l'Allemagne, l'Australie, le COSAVE, la Malaisie, les Philippines, le Royaume-Uni et la Zambie. Nous tenons à remercier les Membres de l'OMC pour cette précieuse contribution. En vue d'améliorer le processus de compilation des observations des membres, le secrétariat est en train de mettre au point un système en ligne qui devrait être opérationnel pour la période de consultation 2010.

3. J'ai eu l'occasion d'examiner les observations compilées. Nous avons reçu un très grand nombre d'observations concernant les révisions proposées des NIMP portant sur les systèmes de certification à l'exportation et les certificats phytosanitaires, ce qui témoigne peut-être aussi des nombreuses préoccupations exprimées à cet égard au cours de la réunion du Comité SPS.

4. Il est prévu qu'au moins deux spécifications pour des nouvelles normes soient soumises aux membres pour consultation début décembre, l'une portant sur un manuel relatif à l'inspection phytosanitaire et l'autre sur la manière de déterminer le statut des fruits en tant qu'hôtes de la mouche des fruits (*Tephritidate*). Les membres et le secrétariat du Comité SPS sont invités à examiner ces

spécifications et à soumettre leurs observations au secrétariat de la CIPV par l'intermédiaire de leurs organisations nationales de protection des végétaux. Ces sujets semblent venir à point nommé compte tenu des questions soulevées au cours de cette réunion.

### *Comité des normes*

5. Le Comité des normes se réunira dans deux semaines et on peut espérer qu'il recommandera à la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) l'adoption de trois nouvelles normes qui portent sur les microtubercules de pommes de terre, le piégeage des mouches des fruits et les stations de quarantaine post-entrée. Il est rappelé aux membres qu'une période finale est accordée pour les observations urgentes. Celles-ci peuvent être soumises par l'intermédiaire de votre ONPV et doivent parvenir au secrétariat de la CIPV au moins 14 jours avant la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires.

6. Au début du mois, des fonds ont été attribués au financement des réunions semestrielles ordinaires du Comité des normes ainsi qu'aux réunions des cinq groupes techniques. En outre, deux groupes de travail d'experts sur les questions de l'importation de matériel végétal et de terre et de supports de culture se réuniront en 2010.

7. Le secrétariat de la CIPV a lancé un appel biennal à soumission de sujets de normes en mai 2009. Vingt et une propositions de nouveaux sujets ont été communiquées au secrétariat. Le Comité des normes révisera le programme d'établissement de normes de la CIPV en tenant compte de ces nouvelles propositions et suggérera des ajustements à la CMP. En outre, il envisagera de revoir la présentation des NIMP adoptées, conformément à une étude réalisée par un consultant qui a également examiné la manière dont le Codex et l'OIE présentaient les normes qu'ils avaient adoptées.

8. Des renseignements et des données spécifiques ont été demandés concernant les traitements par la chaleur contre les mouches des fruits en mai 2009, la date limite de réponse étant fixée au 15 octobre 2009. Le secrétariat a reçu neuf communications qui sont actuellement examinées par la Commission technique sur les traitements phytosanitaires (CTTP).

9. Le programme d'élaboration de documents explicatifs a été interrompu en 2006, à quelques exceptions près, en raison d'un manque de ressources. La CMP 3 a demandé qu'un document explicatif sur la NIMP n° 31 (Méthodes d'échantillonnage des envois) soit élaboré rapidement. Ce document a été finalisé et affiché sur notre site Web en septembre 2009.

## **2. Échange d'informations**

10. Le secrétariat note que la collecte et la mise à jour des informations sur les points de contact de la CIPV se sont régulièrement améliorées en 2009, et nous tenons à remercier les Membres de l'OMC pour leur coopération à cet égard.

11. Le secrétariat est en train de mettre la dernière main à une restructuration complète du site Web de la CIPV, le "Portail phytosanitaire international" (PPI: <http://www.ippc.int>). Nous espérons que ce site Web amélioré sera opérationnel à la fin de novembre. Il comportera notamment de nouvelles sections consacrées aux organisations régionales de protection des végétaux, aux organisations internationales et à l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP). La refonte du portail a été guidée par des informations en retour provenant d'études, d'évaluations d'ateliers, etc. L'objectif est de rendre le site plus rapide et plus stable, et d'offrir une présentation et une navigation simplifiées, un outil de recherche rapide sur Google et une fonction de recherche avancée plus élaborée. Une nouvelle console d'accès destinée aux utilisateurs autorisés à se connecter leur permettra de gérer divers renseignements – contacts, connexion – et leur donnera accès à certains groupes et activités.

### 3. Règlement des différends

12. Pour l'instant, en 2009, il y a eu une demande d'assistance pour régler un différend portant sur le commerce de produits phytosanitaires.

### 4. Renforcement des capacités

13. En décembre de cette année, un groupe d'experts du renforcement des capacités se réunira à Rome pour aider la CIPV à améliorer sa stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires nationales et pour mettre au point un plan opérationnel de mise en œuvre.

#### *Projets de renforcement des capacités*

14. Outre l'aide qu'il a apportée à l'organisation d'ateliers SPS, le secrétariat de la CIPV a poursuivi sa collaboration avec les organismes donateurs et les parties contractantes pour fournir une assistance technique en matière de renforcement des capacités dans le cadre de projets financés par diverses sources.

15. Les principaux projets sont les suivants:

- Renforcement des capacités en matière de biosécurité: ce projet est réalisé dans le cadre des financements groupés au titre de l'"Unité d'action du système de l'ONU" pour répondre aux priorités nationales. Le secrétariat a aidé le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à identifier les priorités nationales en matière de biosécurité dans le cadre d'un projet relevant de l'"Unité d'action du système de l'ONU" et à répondre à ces besoins prioritaires.
- Le secrétariat, au titre d'un accord de surveillance ou de mise en œuvre conclu entre le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) et la FAO, a fourni des services concernant les trois projets ci-dessous:
  - i) FANDC 171 – Création d'un centre d'excellence dans le domaine phytosanitaire en Afrique de l'Est. Ce centre est établi au Kenya pour aider les pays d'Afrique de l'Est. Il contribuera à coordonner la formation dans le domaine phytosanitaire et à assurer la coordination régionale pour les questions phytosanitaires.
  - ii) FANDC 230 – Établissement de zones exemptes de parasites pour lutter contre la maladie du jaunissement mortel du cocotier au Mozambique: ce projet, mis en œuvre avec les services d'appui techniques du secrétariat de la CIPV, contribuera à la lutte contre ce parasite.
  - iii) FANDC 133 – Renforcement de la capacité à utiliser l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires dans le Pacifique.

#### *Ateliers*

- En collaboration avec le Codex Alimentarius et l'OIE, la CIPV a participé à un atelier de formation des formateurs organisé par le FANDC au titre du projet sur la participation des nations africaines aux organisations sanitaires et phytosanitaires (PANSPSO). Ce projet est mis en œuvre par le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA). Le secrétariat de la CIPV est membre du comité directeur.

- La CIPV a soutenu cinq ateliers régionaux portant sur la révision de projets de NIMP. Il s'agissait des régions suivantes: Pacifique Sud-Ouest, Afrique, Proche-Orient, Caraïbes et, pour la première fois, pays russophones de la Baltique, d'Asie centrale et d'Europe de l'Est. L'Amérique latine, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie procèdent maintenant aux examens des projets de NIMP de manière indépendante et n'ont plus besoin du soutien de la CIPV.
- Un autre atelier se tient cette semaine à l'intention des pays russophones pour les aider à comprendre comment satisfaire à leurs obligations au regard de la CIPV et mettre en œuvre les NIMP.
- L'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires est actuellement mis à jour, compte tenu des suggestions faites par les utilisateurs et par un groupe de facilitateurs en vue de son amélioration.
- Le Groupe consultatif de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire a continué à apporter son soutien à l'élaboration de matériel pédagogique dans le domaine de l'analyse du risque phytosanitaire destiné à être affiché sur le site Web de la CIPV et mis librement à la disposition du public. J'ai le plaisir de vous informer que, grâce à l'aide du Canada et de la France, ce matériel pédagogique est également disponible en français.

#### *Guide sur les NIMP à l'intention des forestiers*

16. Le Département des forêts de la FAO a lancé un projet sur deux ans pour mettre au point un guide de bonnes pratiques forestières permettant de minimiser les mouvements d'espèces forestières envahissantes et exposant de manière simplifiée les concepts sur lesquels reposent les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Ce guide vise à aider les gestionnaires de forêts et autres professionnels de ce secteur à mieux comprendre les concepts concernés et à les appliquer d'une manière qui améliore la mise en œuvre des normes par les ONPV au niveau international.

17. Le secrétariat de la CIPV travaille en étroite collaboration avec le personnel du Département des forêts de la FAO et certains experts pour veiller à ce que le guide tienne dûment compte des normes. Lorsque cela est nécessaire, un savoir-faire technique est proposé et utilisé. Le secrétariat organise en marge du Congrès forestier mondial qui doit se tenir à Buenos Aires (Argentine), en octobre 2009, une présentation sur les sujets qu'il traite et sur son travail.

#### *Secrétariat*

18. Le secrétariat a été confronté à des difficultés en 2009. La demande croissante d'activités concernant tous les objectifs de la CIPV, associée à la démission de plusieurs membres du secrétariat, a signifié que le programme 2009 ne pouvait pas être entièrement réalisé.

19. J'ai le plaisir d'annoncer qu'un poste de secrétaire à plein temps a été pourvu et nous espérons être rapidement en mesure d'annoncer le nom du candidat retenu pour qu'il puisse prendre ses fonctions au début de 2010. La sélection finale d'un administrateur chargé de la mise en œuvre est presque achevée. En outre, le secrétariat de la CIPV a créé quelques postes à court terme de personnel temporaire dans les domaines de l'élaboration des normes, de l'échange d'informations et du renforcement des capacités. De plus, nous espérons pouvoir bientôt publier deux avis de vacance de poste, un poste de coordonnateur et un poste au service d'assistance du système d'examen et de soutien à la mise en œuvre de la CIPV.

20. Nous tenons à remercier le Canada et les États-Unis qui nous ont fourni du personnel. Les États-Unis nous ont fourni deux consultants et un cadre associé, et le Canada nous a fourni du personnel à temps partiel. Dans certains cas, ces personnes travaillent à partir de leur pays de résidence, ce que le secrétariat considère comme alternative viable pour répondre aux besoins de personnel.

#### *Liaison internationale*

21. Le secrétariat était représenté à un certain nombre de réunions auxquelles ont participé des organisations internationales et régionales. Un résumé de ces interactions est donné ci-dessous:

#### Convention sur la diversité biologique (CDB)

22. Le secrétariat a continué à assurer la liaison avec la CDB: du personnel de la CDB participe notamment au Groupe consultatif de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire, et la CIPV a continué d'œuvrer avec la CDB dans le cadre d'un programme de travail conjoint portant sur des questions liées principalement aux espèces exotiques invasives et aux organismes vivants modifiés.

#### Groupe consultatif sur l'analyse du risque phytosanitaire

23. Ce groupe continue de mettre au point du matériel pédagogique dans le domaine de l'analyse du risque sanitaire. Une version du manuel des participants, en français, est maintenant disponible et a été affichée sur le PPI à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/id/191903?language=en>. Certains membres de ce groupe ont participé à des séances de formation sur l'analyse du risque phytosanitaire en tant qu'experts.

#### Équipe spéciale sur la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition du Groupe de l'évaluation technique et économique du Protocole de Montréal

24. Le secrétariat a accueilli une réunion du Groupe à Rome du 7 au 9 septembre 2008. Le Groupe, en consultation avec le secrétariat de la CIPV, a été chargé d'examiner toutes les informations pertinentes actuellement disponibles concernant l'utilisation du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, ainsi que les émissions connexes en vue d'évaluer les tendances qui se dégagent dans les principales utilisations, les autres solutions existantes, les possibilités d'atténuation des risques et les obstacles à l'adoption d'autres solutions. Le Groupe déterminera les informations ou les mesures additionnelles qui pourront être nécessaires pour atteindre ces objectifs en vue de préparer un rapport sur ces questions, qui sera présenté lors d'un atelier consacré à ce sujet la semaine prochaine en Égypte. Le secrétariat de la CIPV donnera un exposé au cours de cet atelier afin d'exposer les efforts que la CIPV et les ONPV déploient pour contribuer à atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de bromure de méthyle.

#### Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers

25. Le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers s'est réuni du 14 au 18 octobre 2009 à Rome. La réunion a principalement fait le point sur la recherche en matière de quarantaine forestière, liée en grande partie aux travaux de recherche nécessaires à l'élaboration de normes par le groupe technique sur la quarantaine forestière. Ont participé à cette réunion des spécialistes des forêts, des représentants des organisations nationales et régionales de protection des végétaux et des membres de cette branche de production d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Afrique. Plusieurs scientifiques ont présenté des rapports techniques sur les travaux réalisés en collaboration dans de nombreuses régions du monde.

Deuxième Conférence mondiale sur les semences

26. Dans le cadre de cette conférence qui s'est tenue les 8 et 9 septembre 2009 au siège de la FAO à Rome, le secrétariat de la CIPV a fait une présentation intitulée "Les mesures phytosanitaires et le commerce international des semences" au cours de laquelle il a souligné l'importance de la collaboration, présenté les NIMP visant le commerce des semences et répondu aux questions des participants sur la manière dont les normes étaient élaborées.

*Certification électronique*

27. Le secrétariat de la CIPV a participé à un atelier sur la certification électronique réalisé par l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) à Ottawa (Canada). Il semble s'agir là d'un domaine qui préoccupe les Membres de l'OMC et dans lequel les trois organisations apparentées pourraient collaborer en vue de définir une approche harmonisée. Tous les documents et le rapport complet de la réunion se trouvent sur le site Web de la NAPPO (<http://www.nappo.org>).

---